HAL
open science

Le devenir des espaces marginaux dans les nouveaux Länder allemands : La moyenne montagne et l'exemple du Massif de Thuringe

Guillaume Lacquement

To cite this version:

Guillaume Lacquement. Le devenir des espaces marginaux dans les nouveaux Länder allemands : La moyenne montagne et l'exemple du Massif de Thuringe. Presses de l'université Blaise Pascal. Jean-Paul Diry (éd.), Moyennes montagnes européennes, nouvelles fonctions, nouvelles gestions de l'espace rural, Actes du colloque de Clermont-Ferrand de mai 1998, CERAMAC, p. 497-520, 1999. hal-02461316

HAL Id: hal-02461316

https://univ-perp.hal.science/hal-02461316v1

Submitted on 30 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le devenir des espaces marginaux dans les nouveaux Länder allemands :
La moyenne montagne et l'exemple du Massif de Thuringe

Guillaume Lacquement[1]

Le Massif de Thuringe se situe dans la partie orientale de l'Allemagne hercynienne. Dans les limites de la région touristique, il comprend tout d'abord le *Thüringer Wald*, qui est un massif formé par les fragments du socle primitif et qui dessine une échine allongée de direction nord-ouest/sud-est, longue de 100 km, large de 15 à 20 seulement, et dont les altitudes maximales ne dépassent pas 1000 m (point culminant : *Großer Beerberg* à 982 m), le massif dominant de 400 m tous les environs. Au sud-est, la montagne s'épaissit dans le *Thüringer Schiefergebirge*. A l'ouest de la région, s'élève le Massif de la *Rhön*, dont la partie haute (*Hohe Rhön*) est formée par un sommet volcanique fortement érodé, la partie orientale (*Kuppen Rhön* ou *Vorder Rhön*) constituant un pays de montagnes et de collines aménagés dans les sédiments du Trias. La région comprend enfin la vallée de la *Werra* (*Werratal*), elle appartient au bassin de la *Weser* et sépare les deux massifs. Présentant un manteau végétal continu et une occupation permanente des sols, le *Thüringer Wald* est une région de moyenne montagne, une région de montagnes forestières aux pentes raides, aux sols maigres et au climat sévère (relevés météorologiques de la station de Meinigen, située dans la vallée de la *Werra*, à 450 m d'altitude : 6,1°C de moyenne annuelle des températures, 198 jours en dessous de 0°C, 619 mm de précipitations annuelles, et 116 jours de neige[2]). La région est marquée par une occupation relativement dense de l'espace (180 à 190 hab./km^2 en 1996[3]) : elle a pour origine un système traditionnel qui reposait sur la pratique d'une polyculture-élevage, complétée par les revenus du travail artisanal ou industriel, et par ceux des migrations saisonnières ou temporaires[4].

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le régime socialiste de la RDA définit, au nom du principe de la complémentarité productive, une double vocation économique pour la région. Il impose d'une part la restructuration de l'économie industrielle, en resserrant la trame des unités de production autour de quelques pôles monoproducteurs, et en sectorisant cette production dans des entreprises spécialisées de grande taille : les combinats. Le régime parvient d'autre part à mettre en oeuvre à partir de 1952 la collectivisation des terres, en

---

1 Maître de Conférences, Département de Géographie de l'Université de Perpignan, membre de l'UPRES-A 5045 "Mutations des territoires en Europe", Université Paul Valéry, Montpellier III.

2 Thüringer Landesamt für Statistik : *Statistisches Jahrbuch Thüringen : Ausgabe 1997*, Erfurt, 1997, p. 30.

3 Thüringer Landesamt für Statistik : *Statisticher Bericht, Bevölkerung der Gemeinden Thüringens am 31.12.1996*, Heft-Nr. 228/97, Erfurt, 36 pages.

4 Cf. De MARTONNE Emmanuel : « Thuringe et pays de la Weser », in *Géographie Universelle*, sous la direction de Paul VIDAL DE LA BLACHE, Tome IV, Chap. XVII, A. Colin, Paris, 1930, pp. 264-279.

contraignant la paysannerie à se regrouper dans des coopératives de production agricole (*LPG* : *Landwirtschaftliche Produktionsgenossenschaft*), et en éradiquant la structure de petites et moyennes exploitations qui animait les campagnes du Massif. Dans tous les atlas réalisés sous l'ancien régime, le *Thüringer Wald* est signalé comme *Agrar-Industrie Gebiet*, comme région de production agricole et industrielle[5]. Le tournant politique de novembre 1989 (*die Wende*) et la Réunification allemande modifient une nouvelle fois les conditions du développement économique et social par la restauration du fédéralisme et l'introduction immédiate de l'économie de marché. Les nouvelles autorités politiques élues dans le Land s'efforcent alors de reformuler la vocation économique assignée aux massifs et aux vallées de cet ancien cul-de-sac, alors en situation de frontière intérieure au sein de l'Allemagne de la Guerre Froide.

« Assurer la conservation du patrimoine naturel et paysager dans la perspective d'un développement touristique intégré »[6] : cette proposition, énoncée en 1992 par le ministre-président du Land de Thuringe, Bernhard Vogel, constitue le second objectif de politique générale devant conduire l'action gouvernementale après la restructuration de l'économie et la lutte contre le chômage. Si l'ancien régime avait systématisé les fonctions d'hébergement et de loisirs dans le cadre des entreprises et des organisations socialistes, les nouveaux responsables politiques du Land empruntent ici un modèle d'aménagement régional qui vise à la restauration d'un patrimoine tout à la fois naturel, rural et urbain, offert à la consommation touristique. Le contenu du projet d'aménagement et notamment les nouvelles fonctions attribuées à l'activité agricole invitent à s'interroger sur la nature de ce patrimoine régional à restaurer, comme sur le mode d'appropriation par les sociétés locales des nouveaux usages économiques et sociaux affectés aux campagnes du Massif.

1 - Restaurer le patrimoine régional, c'est gommer l'héritage socialiste

a - En premier lieu, gommer l'héritage industriel

Au lendemain de la Réunification, la *Treuhandanstalt*[7] et le gouvernement de Land ont conduit une politique active de désindustrialisation par la déconcentration systématique des combinats et par la privatisation rapide des unités de production industrielle. Ces opérations

---

5 GOHL Dietmar : « Bevölkerungsverteilung und Struktur der Wirtschaftsräume der DDR, Veränderungen 1964-1974 », in *Geographische Rundschau*, 1977, H. 8, pp. 262-269.

6 Cité par BRICKS Wolfgang und GANS Paul : « Thüringen, regionale Vielfalt im Zemtrum Deutschlands », in *Geographische Rundschau*, 48, 1996, p. 4.

7 Société fiduciaire créée à l'initiative du gouvernement fédéral, rattachée au ministère fédéral de l'économie, et chargée jusqu'en décembre 1994 de la gestion et de la privatisation de la propriété populaire (*Volkseigentum*) de l'ex-RDA.

se sont traduites par le recul brutal de l'activité manufacturière et par la fermeture de nombreuses grandes entreprises. On compte parmi les sacrifiés, les usines automobiles (*Automobilwerk*) de Eisenach, la plupart des puits d'extraction de potasse de la vallée de la *Werra*, ou encore les verreries de la région d'Ilmenau. L'action gouvernementale en faveur de l'activité industrielle se borne alors à un soutien aux P.M.E. dans des secteurs de production aussi variés que possible, dans une intention de rénovation autant économique que sociale.

Ce n'est qu'à la fin de l'année 1993, à un moment où les taux de chômage officiels s'obstinent à dépasser les 20%, que le gouvernement de Land adopte un nouveau projet industriel (*Entwicklung industrieller Zentren*) qui reconsidère les objectifs formulés jusqu'alors. Des crédits sont débloqués et associés aux financements du Bund pour créer des zones d'activités, améliorer les infrastructures nécessaires aux entreprises, et assouplir les conditions de la transition économique pour les unités de production issues du démantèlement de certains combinats, notamment par des mesures de renégociation des dettes héritées de l'ancien régime. Ce changement de cap favorise l'implantation des usines Opel et BMW à Eisenach, et la création à Suhl d'une joint-venture spécialisée dans la fabrication de matériel électronique[8].

Néanmoins, les choix économiques de la Réunification ont engagé un processus de désindustrialisation qui a fait chuter de manière drastique le nombre des emplois industriels, et qui a réduit dans le même temps les possibilités de double activité. Dans les *Kreise* qui s'étendent sur l'ancien *Bezirke* de Suhl, les effectifs de l'emploi dans le secteur secondaire sont passés de 130 000 à un peu plus de 30 000 personnes entre 1991 et 1996[9]. La restructuration des activités industrielles a provoqué l'émigration définitive d'une partie de la population active vers les Länder de l'Ouest dans les deux années qui ont suivi la chute du mur. Ces départs ont concerné environ 100 000 personnes dans l'ensemble du Land, soit 4% de la population active, les 20-30 ans représentant 38% des émigrants. Conjugué aux effets du recul de la natalité, le déficit du solde migratoire a fait perdre au Land 6,6% de sa population entre 1989 et 1993[10]. La lenteur du redressement de l'activité manufacturière et la persistance du chômage entretiennent depuis des migrations pendulaires dont les flux relativement massifs se dirigent vers les Länder limitrophes de Hesse et de Bavière : le bureau de l'emploi de Suhl recense depuis 1994 plus de 10 000 *Pendlers* vers la Franconie[11].

---

8 SEDLACEK Peter : « Deindustrialisierung, Arbeitsmarkt und Industriepolitik in Thüringen », in *Geographische Rundschau,* 48, 1996, pp. 12-17.

9 Thüringer Landesamt für Statistik : *Statisticher Bericht, Erwerbstätige in Thüringen 1991-1994 nach Kreise*, Heft-Nr. 156/96, pp. 7-22

Statistisches Jahrbuch Thüringen : Ausgabe 1997, Erfurt, 1997, p. 192.

10 BRICKS Wolfgang und GANS Paul : « Thüringen, regionale Vielfalt im Zemtrum Deutschlands », in *Geographische Rundschau*, 48, 1996, pp. 4-11.

11 SEDLACEK Peter : « Deindustrialisierung, Arbeitsmarkt und Industriepolitik in Thüringen », in *Geographische Rundschau,* 48, 1996, pp. 12-17.

b - Effacer ensuite les structures agricoles issues du collectivisme agraire

La politique de décollectivisation participe également au démantèlement de l'héritage socialiste. Le gouvernement de Thuringe fait partie des gouvernements de Land qui ont appliqué le plus scrupuleusement la politique de décollectivisation adoptée par le gouvernement fédéral au lendemain de la Réunification. Le programme d'action politique visait alors à créer les conditions juridiques et financières devant favoriser la renaissance et la diffusion dans les campagnes de l'ex-Allemagne de l'Est, du modèle de l'exploitation familiale, jugée à la fois naturelle comme forme sociale de production, et viable comme unité économique de production, modèle économique et social donc, que quarante ans de collectivisme agraire avait fait disparaître ou en grande partie dénaturé.

La mise en oeuvre de la Loi d'adaptation de l'agriculture, votée en juin 1991 par le *Bundestag* et le *Bundesrat*, ainsi que les principes de privatisation adoptés par la *Treuhandanstalt*, ont de ce fait contraint les fermes d'Etat à la liquidation, et ont imposé aux coopératives de production agricole, un calendrier impératif de restructuration, les obligeant à la redéfinition d'un statut d'entreprise conforme au droit ouest-allemand. Par ailleurs, en réglementant les procédures de privatisation et de redistribution du capital des coopératives, la législation précisait les modalités de la rétrocession des biens en propriété privée et favorisait en les simplifiant les conditions de sortie de la coopérative et de création des exploitations individuelles[12]. Dans un entretien récent publié dans la presse spécialisée, le ministre de l'agriculture de Thuringe, Volker Sklenar, rappelait que la prise en compte par le Land des intérêts des entreprises agricoles qui ont pris la succession des *LPG*, dans les programmes d'aide à l'agriculture, était strictement subordonnée au respect scrupuleux des termes de la Loi d'adaptation, notamment en ce qui concerne la restitution des biens en propriété privée et l'indemnisation des inventaires[13].

c - Réparer enfin les atteintes à l'environnement

Le gouvernement de Land conditionne également la distribution des aides financières en faveur des nouvelles exploitations agricoles, à la modification des systèmes de cultures et à la mise en oeuvre de façons culturales respectueuses de l'environnement naturel. Car l'assainissement des zones polluées par les activités agricoles et industrielles de l'ancien

---

[12] LACQUEMENT Guillaume : *La décollectivisation dans les nouveaux Länder allemands : acteurs et territoires face au changement de modèle agricole*, L'Harmattan, coll. Pays de l'Est, 1996, pp. 83-111.

[13] « Nachabfinden ist Pflicht eines LPG-Nachfolgers », entretien avec le ministre de l'agriculture de Thuringe, Volker Sklenar, in *Top Agrar Spezial*, Nr.3/März 1998, pp. 14-15.

régime, constitue, tout à la fois symboliquement et financièrement, un des volets les plus importants du programme de restauration du patrimoine régional. La vallée de la *Werra* fait, à ce titre, l'objet d'un projet pilote d'assainissement (*Kalithüringen*) visant à résorber les effets multiples de la pollution due à la multiplication des puits et aux procédés techniques utilisés pour l'extraction de la potasse[14]. Les programmes d'assainissement s'étendent ponctuellement à l'ensemble du *Thüringer Wald*. Ils contribuent à redessiner l'image de la région dans la perspective du développement touristique. Leur aboutissement met en jeu l'affirmation de la nouvelle vocation économique régionale.

2 - Les nouveaux usages de l'espace rural dans le projet de développement touristique intégré

a - « *Das grüne Herz Deutschlands* »[15]

Jusqu'alors située sur les marges occidentales de la RDA, la région de Thuringe se retrouve propulsée par la Réunification au centre de la nouvelle Allemagne. Sur les 17 projets que compte le programme de rééquipement des nouveaux Länder en infrastructures de transport (*Deutsche Einheit Programm* mis au point en 1991), 6 concernent le seul Land de Thuringe[16]. La rénovation des voies de communication ou la construction d'infrastructures nouvelles expriment ici l'intention politique de restaurer la fonction de transit à l'échelle fédérale et internationale, que le bassin de Thuringe assurait déjà depuis le Moyen-âge pour les pays germaniques, alors traversé par la *Königstraße* qui reliait les régions du Rhin à la Russie. Les autorités du Land attendent beaucoup de la restauration et du rééquipement de ce carrefour géographique pour animer le développement touristique qu'elles veulent promouvoir dans le *Thüringer Wald*, devenu « le coeur vert de l'Allemagne » (« *das grüne Herz Deutschlands* »).

Le produit touristique « *Thüringer Wald* »repose sur la mise en valeur du patrimoine régional dans son ensemble. Le gouvernement de Land a de ce fait multiplié les initiatives en matière d'aménagement. Il finance partiellement la rénovation des structures d'hébergement et la construction de nouvelles capacités d'accueil. Il a programmé le rééquipement des villes de cure de la vallée de la *Werra*, et l'extension de la station de sport d'hiver à Oberhof, déjà connue pour sa piste de bobsleigh. Il redessine des routes touristiques à vocation culturelle, comme la *Klassikerstraße* (Route du Classicisme) qui traverse la vallée de la *Werra* pour relier Eisenach à Meinigen, ou une route de la gastronomie, avec comme étape obligée, l'un

---

14 PÖRTGE Karl-Heinz : « Naturraum und Umweltbelastung in Thüringen », in *Geographische Rundschau*, 48, 1996, pp. 45-52.

15 « Le coeur vert de l'Allemagne »

16 RÖSSLING Holger : « Verkehrsplannung und Umweltverträglichkeitsprüfung in Thüringen », in *Geographische Rundschau*, 48, 1996, pp. 40-45.

des restaurants de Suhl où l'on propose un « menu Restauration » ou « menu Louis-Philippe » (« Biedermeier Menü ») s'inspirant des recettes de cuisine de la mère de Goethe[17]. Mais le label « coeur vert de l'Allemagne » se justifie surtout par la politique de promotion du tourisme vert, engagée de manière précoce à la faveur des programmes fédéraux d'aménagement de l'espace rural et de la réforme de la Politique agricole commune, reconnaissant et encourageant la diversification des fonctions des campagnes européennes.

b - Le tourisme rural et les nouvelles fonctions de l'agriculture

L'intention politique de délimiter des espaces de protection de l'environnement naturel d'une part, de restauration et de conservation des paysages d'autre part, dans une perspective de développement touristique, s'est exprimée dans le courant de la *Wende*, au lendemain des premières élections libres. Sur proposition des élus locaux, le gouvernement Lothar de Maizières a fait adopter en septembre 1990 une série de règlements qui révisaient la législation sur les parcs naturels et qui ont donné naissance à deux réserves de biosphère[18] (*Biosphärenreservat*) : la réserve de la *Rhön* dont les versants occidentaux s'étendent dans les Länder de Hesse et de Bavière, et la réserve de *Vessertal* qui se localise dans le *Thüringer Wald* moyen. Les règlements fixent les limites géographiques des deux réserves et précisent les principes de l'aménagement local en proposant le développement d'activités d'accueil et de récréation dans le cadre d'un tourisme diffus[19].

La charte de mise en valeur a néanmoins été rédigée par le gouvernement de Land dans les années qui ont suivi la Réunification. En soulignant le caractère novateur du projet, les nouveaux responsables politiques défendent un concept de développement intégré, mettant en oeuvre une stratégie globale d'aménagement, poursuivant à la fois des objectifs de développement économique, et des objectifs de protection de la nature et de conservation des paysages ruraux. La création de parcs naturels et de sites protégés est pensée comme un outil d'aménagement, participant pleinement au développement régional. Le contenu du projet mérite sans doute d'être précisé pour mieux comprendre la nature des nouvelles fonctions attribuées à l'espace rural et à l'activité agricole.

---

17 BRICKS Wolfgang : « Fremdenverkehr in Thüringen, ein endogenes Entwicklungspotential », in *Geographische Rundschau,* 48, 1996, pp. 34-39.

18 Les réserves de biosphère s'inscrivent dans le programme de préservation des ressources naturelles par une occupation humaine et une mise en valeur respectueuse de l'environnement, adopté par l'UNESCO depuis 1970.

19 « Verordnung über die Festsetzung von Naturschutzgebieten und einem Landschaftsschutzgebiete von zentraler Bedeutung mit der Gesamtbezeichnung : Biosphärenreservat Rhön vom 12. September 1990 », in *Gesetzblatt der DDR*, *Sonderdruck Nr. 1476,* Berlin, 1. Oktober 1990.

« Verordnung über die Festsetzung von Naturschutzgebieten und einem Landschaftsschutzgebiete von zentraler Bedeutung mit der Gesamtbezeichnung : Biosphärenreservat Vessertal vom 12. September 1990 », in *Gesetzblatt der DDR*, *Sonderdruck Nr. 1475*, Berlin, 1. Oktober 1990.

La conciliation « harmonieuse », - pour reprendre les termes même du discours qui légitime le projet -, des objectifs déjà énoncés, est envisagée dans le cadre d'une zonation des périmètres soumis à la nouvelle charte[20] :

- La première zone, *Kernzone* ou zone intérieure, forme une sorte de zone interdite, réservée à l'observation scientifique dans des secteurs naturels préservés de toute intervention humaine. Cette zone centrale est volontairement limitée. C'est d'ailleurs son extension modeste 'moins de 3% de la superficie totale) qui justifie en partie la mise en oeuvre du projet.
- Dans la seconde zone, dénommée *Pflegezone* ou zone de conservation, il est prévu de maintenir ou de restaurer pour les entretenir, les formes de la mise en valeur qui ont donné naissance à des paysages ruraux caractéristiques (hêtraies et prairies des hautes terres de la *Lange Rhön*, forêts de feuillus et d'épineux et paysages bocagers de la chaîne de collines du *Hohenzug*, par exemple), sans envisager cependant l'implantation de nouveaux habitats et de nouvelles zones d'activités. L'espace reste néanmoins ouvert pour des aménagements touristiques légers : circuits de randonnées pédestre, équestre ou cycliste, chemins de découverte des richesses de la faune et de la flore.
- Enfin, s'étendant sur la majeure partie de la réserve (60% du périmètre d'après le projet), la zone de développement (*Entwicklungszone*) constitue l'espace privilégié de l'expérimentation d'un développement économique voulu durable, reposant sur des formes extensives de mise en valeur agricole, une exploitation rationnelle de la forêt, et la progression contrôlée du bâti résidentiel et des zones d'activités.

La nouvelle gestion de l'espace rural et montagnard relève donc d'une double stratégie de protection de la nature et de développement économique durable, au sein de laquelle l'agriculture joue un rôle fondamental, dans la mesure où lui sont attribuées des fonctions économiques et sociales à vocations multiples. L'activité agricole conserve sa fonction de production de biens alimentaires, mais les nouveaux principes de mise en valeur lui affectent prioritairement une fonction d'occupation de l'espace, par la généralisation de pratiques extensives devant permettre de limiter l'enfrichement et le reboisement., et donc de conserver et d'entretenir le patrimoine paysager dans son ensemble. Les responsables de l'aménagement rural octroient ici une fonction conservatoire à l'agriculture et impliquent les exploitants agricoles dans la gestion globale des forêts, des terres cultivées, des villages et de leurs abords selon des critères productifs et des normes esthétiques prédéfinis.

Le programme d'aménagement vise à garantir un développement durable : les nouvelles fonctions de l'agriculture doivent s'exercer dans le respect des ressources pédologiques et hydrauliques, afin de participer au maintien des équilibres naturels et à la perpétuation de l'écosystème. Ce programme trouve sa première légitimité dans son intention de diminuer le

---

[20] Thüringer Ministerium für Landwirtschaft, Naturschutz und Umwelt : *Biospärenreservat Rhön : Rahmenkonzept für Schutz, Pflege und Entwicklung*, Neumann Verlag, Radebeul, 1995, pp. 186-210.

caractère intensif de la mise en valeur agricole par une extensification des façons culturales conformément aux nouvelles directives européennes issues de la réforme de la Politique agricole commune, cela concerne en particulier la réduction des épandages d'engrais et de la pulvérisation des produits phytosanitaires. Il n'interdit cependant pas les pratiques intensives en agriculture, il prévoit par contre de circonscrire les espaces où les exploitants y ont recours, et de les isoler des sites naturels protégés, par l'aménagement de zones tampon ou de zone de transition, où seront mises en oeuvre des formules extensives et des systèmes de cultures biologiques.

La gestion des espaces ruraux dans la *Rhön* est présentée comme un modèle d'aménagement pour les autres moyennes montagnes européennes. C'est là que le projet trouve sa seconde légitimité, car ce modèle d'aménagement propose une mise en valeur agricole à intensification graduelle (*Kulturgradient*) établie selon les conditions naturelles générales du lieu. En cela, il s'oppose explicitement au mode de production industriel introduit par le collectivisme agraire. Il rejette la mécanisation et la chimisation à outrance des cultures, imposées au nom de la révolution technicienne au rythme de la succession des plans quinquennaux, affirmant les uns après les autres la volonté du régime d'asservir les ressources et les espaces naturels à la satisfaction des objectifs de production. Mais le nouveau modèle de développement remet également en cause les méthodes de production de l'agriculture productiviste et condamne implicitement l'organisation des marchés qui commande la course aux rendements et favorise la généralisation de pratiques prédatrices sur l'environnement naturel. Il semble contester l'argumentation défendue par le syndicat agricole majoritaire, qui remet en cause, au nom du réalisme économique et de la défense de l'identité professionnelle des producteurs agricoles, ces nouvelles activités « contre-nature », même si le discours de la profession évolue rapidement sur cette question. Tout au contraire, élus et aménageurs ont mis au point un ensemble de mesures, pour l'essentiel des soutiens financiers associant des fonds régionaux, fédéraux et européens, qui donnent au projet une valeur d'aménagement réaliste et réalisable. Ces mesures concernent :

- La réintroduction de cheptels bovin et ovin, et l'aide au maintien de l'élevage grâce à la généralisation des primes sur tête et à la garantie des quotas laitiers.
- La mise en place de circuits courts de commercialisation (vente directe à la ferme, sur marchés « paysans », et par livraisons aux restaurateurs), et l'aide à la diffusion de produits d'appellation d'origine contrôlée (*Herkunftszeichen*) et de label (*Gütesiegel*).
- L'organisation de coopératives de matériel agricole, la mise en commun des pâtures et des herbages, voire la création d'étables collectives, le tout sur la base d'une coopération volontaire entre exploitants.
- L'animation de « bourses à la terre », favorisant la redistribution et la renégociation des fermages abandonnés ou arrivés à échéance.

- Le financement d'un service de conseil accessible aux exploitants.
- Le soutien au développement des activités non agricoles sur l'exploitation, en particulier du tourisme à la ferme, et plus largement à la création d'activités touristiques en milieu rural. La réserve est conçue comme un espace de récréation et de loisirs devant donner lieu à des aménagements légers respectueux de l'écosystème, parce que ce dernier est reconnu comme le capital fondamental du développement touristique régional, un patrimoine d'autant plus précieux que s'affirment à l'échelle fédérale et européenne, des rapports de concurrence entre les espaces touristiques. Le produit ainsi défini invite à favoriser la pratique d'un tourisme à vocation pédagogique, proposant des formules de découverte de ce patrimoine régional, dans le cadre de structures d'accueil et d'hébergement légères et diffuses, et notamment dans le cadre d'un hébergement à la ferme.
- La création de zones d'activités mise à la disposition de P.M.E. artisanales, le souci de conservation du patrimoine régional imposant de circonscrire leur extension et de limiter leur implantation dans des communes choisies pour le niveau de leurs infrastructures et leurs facilités d'accès ou de raccordement au réseau d'intérêt fédéral.
- enfin, la programmation d'une politique de formation professionnelle adaptée aux objectifs d'aménagement.

Le contenu du projet et la nature de l'ensemble des mesures devant accompagner sa mise en oeuvre révèlent la volonté politique de prendre en charge les espaces ruraux des nouveaux Länder, marginalisés sous le coup du choc économique et social provoqué par la Réunification et la transition vers l'économie de marché.

c - La prise en charge des espaces ruraux défavorisés ou marginaux en Allemagne fédérale

En République fédérale, la régionalisation de l'espace se formule à travers la conjugaison des critères de densité et de fonctionnalité. Dans la région du Massif de Thuringe, la population rurale (population résidant dans des communes de moins de 5 000 habitants) rassemble 54,5% des habitants, les communes de moins de 2 000 habitants accueillant 22,6% de la population. Une seule ville compte plus de 50 000 habitants : Suhl, la hiérarchie du réseau urbain s'écrasant ensuite sur un tout petit nombre de villes de plus de 10 000 habitants[21]. D'après la nomenclature retenue par le ministère de l'aménagement du territoire, les espaces ruraux du *Thüringer Wald* entrent dans la catégorie des régions rurales situées dans des zones de peuplement de densité moyenne, souffrant d'un ralentissement du dynamisme démographique encore accentué par l'émigration d'une partie de la population vers les anciens Länder, subissant les effets de la contraction des activités économiques et de

[21] Thüringer Landesamt für Statistik : *Statistisches Jahrbuch Thüringen : Ausgabe 1997*, Erfurt, 1997, pp. 42-46.

la baisse de l'emploi agricole, marquées enfin par l'obsolescence et le manque des infrastructures de communication et de service. Les fonctions territoriales de ce type de régions défavorisées sont à redéfinir, sur la base de la restauration de leur patrimoine naturel et paysager, dont la mise en valeur constitue potentiellement une opportunité nouvelle de développement économique[22].

Le projet d'aménagement du *Thüringer Wald* se veut novateur, mais il s'inscrit dans une réflexion globale sur le devenir des espaces ruraux dans les nouveaux Länder. Délaissés par plusieurs décennies de développement industriel et urbain, ces derniers sont réhabilités dans leurs fonctions de conservatoire du milieu naturel et des valeurs originelles de la vie en société. Ils sont composés de paysages, qui, au fil des siècles, ont été façonnés par des communautés villageoises dans le respect du milieu naturel. Cet héritage, à l'origine ce don de la nature, constitue le fondement même de l'existence des sociétés humaines. Il est à préserver, il est à protéger, car il est à transmettre aux générations à venir. Dans ce cadre idéologique, la campagne s'affirme comme le creuset de l'épanouissement des solidarités villageoises, au delà des inégalités sociales et des différences d'âge, comme l'espace vertueux de la cohésion sociale. Pour le gouvernement fédéral, ce sont ces valeurs fondamentales que toute politique de développement et d'aménagement de l'espace rural doit désormais prendre en compte[23]. Mais, cette image idyllique et ce discours consensuel se heurtent à une réalité économique et sociale qui a conduit à une forte différenciation des espaces ruraux. En effet, la mise en oeuvre de la politique de transition économique et sociale a rapidement plongé les campagnes des nouveaux Länder dans un état de crise généralisée, multipliant les situations de déclassement professionnel et de précarité sociale[24]. Les responsables politique ont alors fait le pari de mettre en oeuvre un modèle d'aménagement reposant sur le développement des activités de tourisme et de loisirs et sur la multiplication des emplois liés à la protection de l'environnement et à l'entretien des patrimoines régionaux. Mais cette option pose comme condition de réinventer les cadres de l'aménagement du territoire et du développement économique et social à la campagne. Elle impose la modification du mode de classification de l'espace qui reposait jusqu'à présent sur des critères de densité et de centralité. Les nouveaux critères doivent prendre en compte la diversité des formes de l'occupation, la variété des structures économiques, les différentes aptitudes au développement agricole et/ou touristique, l'état des

---

22 HENKEL Gerhard : *Der ländliche Raum : Gegenwart und Wandlungsprozesse in Deutschland seit dem 19. Jahrhundert*, Stuttgart, 1993, p. 86.

23 Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten : « Aktuelle Fragen zur Agrarpolitik : Bundesminister Jochen Borchaert antwortet. 2. Auflage », in *BMELF informiert*, 2/94, 15. September 1994, pp. 1-3.

24 LACQUEMENT Guillaume : *La décollectivisation dans les nouveaux Länder allemands : acteurs et territoires face au changement de modèle agricole*, L'Harmattan, coll. Pays de l'Est, 1996, pp. 113-124 et 229-232.

infrastructures et le rôle potentiel de l'environnement[25]. Cette reconnaissance de la différenciation profonde des espaces ruraux a transformé les conditions de l'action politique en matière de développement et d'aménagement, en conduisant le gouvernement fédéral à privilégier la coopération et la délégation de compétences, dans le cadre de la restauration et de la préservation de l'autonomie administrative locale (*Selbstverwaltung*)[26].

3 - Sociétés locales et modèle d'aménagement

a - Les fermes familiales pluriactives sur le « modèle bavarois »

La politique d'aménagement du gouvernement de Land a effectivement suscité la création d'activités d'accueil et d'hébergement qui se sont développées partiellement dans le cadre d'exploitations agricoles familiales pluriactives, fondées ou recréées à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi d'adaptation de l'agriculture. Le démarrage de l'activité a été lent dans les premières années qui ont suivi la chute du mur, avant de connaître une accélération entre 1993 et 1995. Depuis, le nombre des exploitations agricoles proposant des chambres d'hôtes, des repas ou des vacances à la ferme s'est stabilisé à environ 70 unités[27]. L'agritourisme dans le Massif de Thuringe demeure une activité fragile, qui a déçu de nombreux espoirs parmi les anciens coopérateurs qui se sont lancés dans l'aventure de la fondation d'une exploitation individuelle. Cela s'explique tout d'abord par l'étroitesse d'un marché qui progresse lentement. Sous l'ancien régime, le *Thüringer Wald* était l'une des destinations touristiques privilégiées de la nomenklatura qui fréquentait préférentiellement les villes de cure. Les combinats et les syndicats y avaient également construit des structures d'hébergement ou réservaient pour leurs salariés une partie des capacités d'accueil disponibles dans les hôtels ou dans les campings. Mais, la chute du mur s'est accompagnée d'une réduction considérable des flux de ce tourisme social, sans que cela ne soit compensé par l'arrivée de nouveaux flux en provenance de l'Ouest, les conditions de l'Union monétaire ayant renchéri le coût des séjours et dissuadé les touristes ouest-allemands de modifier leurs habitudes au profit des nouveaux Länder. Nombreux sont les centres de vacances qui ont été pris en charge par la *Treuhandanstalt* pour être privatisés, mais qui sont restés longtemps inoccupés en raison de l'imbroglio juridique pesant sur les procédures de restitution de la propriété. En 1991, la fréquentation touristique

---

[25] Bundesministerium für Raumordnung, Bauwesen und Städtebau : *Raumordnungspolitischer Handlungsrahmen, mittelfristiges Arbeits- und Aktionsprogramm*, 1995, pp. 9-11.

[26] « Resolution von Wilhelmsthal 1992 », in HENKEL Gerhard : *Der ländliche Raum in den Neuen Bundesländern, Vorträge und Ergebnisse des Essener Dorfsymposiums in Wilhemsthal, Gemeinde Eckardthausen in Thüringen am 25. und 26. Mai 1992*, *Essener Geographische Arbeiten*, 24, Padeborn, 1992, pp. 91-92.

[27] Thüringer Bauernverband und Thüringer Ministerium für Landwirtschaft, Naturschutz und Umwelt : *Ferien auf dem Lande in Thüringen, 1997*, Weimar, 1997, pp. 29-52.

était tombée à 30% du niveau de l'année précédente, dernière année de l'existence de la RDA[28]. La reprise ne s'est amorcée que très lentement, dans la mesure où elle exigeait la rénovation des capacités d'hébergement et la valorisation du produit touristique.

L'agritourisme a subi en conséquence les fluctuations du marché touristique, mais son développement rapide s'est heurté dans le même temps à des obstacles et à des blocages d'ordre financier. Ce genre d'activité nécessite au départ un investissement important en capital pour construire ou même rénover des équipements respectant les normes introduites par la Réunification. Il exige également un investissement important en travail et en main d'oeuvre, alors que l'expérience montre que le seuil de rentabilité n'est réellement atteint qu'à partir d'une certaine capacité d'accueil et d'un certain taux d'occupation, les bénéfices dégagés ne devenant vraiment interessants, que si l'hébergement s'accompagne d'activités de restauration et de loisirs, de type ferme auberge, ferme équestre ou ferme pédagogique (Le seuil de rentabilité de l'activité agriouristique a été évalué dans les nouveaux Länder à un minimum de 100 à 160 jours d'occupation, pour une capacité d'au moins deux chambres ou de huits lits, les données variant en fonction du montant initial de l'investissement et des services proposés[29]).

Les conditions économiques et financières de l'après-Réunification ont ainsi donné naissance à une gamme hétérogène d'exploitations agricoles pratiquant l'agritourisme. Alors qu'elles se comptent par plusieurs centaines d'unités de l'autre côté de l'ancienne frontière interallemande, en Hesse et surtout en Bavière, peu nombreuses sont finalement les exploitations agricoles du *Thüringer Wald* qui proposent un produit touristique composé de services variés, et qui disposent de capacités d'accueil suffisamment importantes pour mobiliser à temps plein l'un des membres de la famille, et pour assurer des revenus garantissant la rentabilité de l'investissement. En effet, la plupart des exploitations pluriactives du Massif de Thuringe ne se présentent pas sous la forme de répliques fidèles du « modèle bavarois ». Au sein du nouveau réseau des « vacances à la ferme » pèsent les unités qui se bornent à offrir un produit touristique qui se limite souvent à un hébergement de faible capacité. Il s'agit souvent d'exploitants qui renoncent progressivement à l'activité de production agricole, après avoir transformé une ou deux pièces de la maison familiale en chambres d'hôtes. Cette situation est assez répandue dans les nouveaux Länder et procède de stratégies - mais peut-on parler de stratégies ? - d'attente et de repli, adoptées par d'anciens coopérateurs qui avaient voulu, à l'occasion de la mise en oeuvre de la nouvelle politique agricole, reconstituer la ferme de leurs parents ou de leurs grands-parents, autrefois absorbée

---

[28] BRICKS Wolfgang : « Fremdenverkehr in Thüringen, ein endogenes Entwicklungspotential », in *Geographische Rundschau,* 48, 1996, pp. 34-39.

[29] SCHELLBACH Ina : « Urlaub auf dem Bauernhof, lohnt das Geschäft ? », in *Top Agrar Spezial*, Nr. 10/Oktober 97, pp. 31-35.

par la coopérative. L'intention se limite ici, en s'assurant une source complémentaire de revenus, à la volonté de se prémunir contre la précarité dans la perspective d'une reconversion professionnelle. Il s'agit surtout, pour les plus âgés, de poursuivre une activité dans l'attente du départ à la retraite.

Rares sont enfin les nouvelles exploitations familiales du Massif de Thuringe qui ont pris en charge les fonctions d'occupation et d'entretien prévues par le projet d'aménagement. Il faut sans doute préciser qu'elles s'étendent sur moins de 30% de la SAU dans l'ensemble des *Kreise* qui composent la région, et sur à peine 5% de la superficie cultivée à l'intérieur du périmètre de la réserve de la *Rhön*. Les sociétés rurales de l'ex-Allemagne de l'Est sont des sociétés qui ont été « dépaysannisées »[30] par la collectivisation. Le régime socialiste de la RDA avait réussi le tour de force d'intégrer une région dominée par les petites exploitations familiales (les exploitations de moins de 10 ha occupent 70% de la SAU à la veille de la collectivisation) au maillage des coopératives de production agricole, alors que les sociétés locales avaient montré jusqu'à une date avancée de fortes velléités de résistance à la collectivisation : en 1958, tandis que la construction du socialisme avait été décrétée depuis 1952 et que Walter Ullbricht s'apprêtait à lancer la seconde phase de socialisation des structures agraires, les exploitations privées occupaient encore 75% de la SAU et plus de 90% dans certains arrondissements de la montagne. La collectivisation s'opère alors ici sur un mode original : dans les années cinquante, les autorités se concentrent sur la création de fermes d'État formées à partir du regroupement des terres communales sur lesquelles sont installés des paysans sans terre. Dans les années soixante, la collectivisation forcée oblige les exploitants individuels à rejoindre le système collectiviste en adhérant à des coopératives de niveau élémentaire (*LPG I*) ou intermédiaire (*LPG II*) qui perdureront jusqu'à la grande restructuration des années soixante-dix. Les difficultés financières propres à la transition vers l'économie de marché et l'imbroglio juridique qui a présidé à la restitution des biens en propriété privée n'expliquent pas à eux seuls, la faiblesse du nombre des candidats à la (re)création d'une exploitation familiale indépendante. La socialisation du travail agricole dans l'ex-Allemagne de l'Est a transformé malgré elle la paysannerie d'après-guerre en une « classe » d'employés agricoles des fermes d'Etat et de coopérateurs salariés[31]. La dissociation des fonctions de conception, des tâches d'exécution et du contrôle hiérarchique du travail, ainsi que la réorganisation du travail agricole selon les normes de la production industrielle (séparation en branches de la production agricole, fractionnement des tâches confiées à des travailleurs spécialisées) se sont soldées, à la faveur du renouvellement des générations, par la

---

[30] Le terme de « dépaysannisation » a été conçu défini et explicité par Marie-Claude Maurel, cf. en particulier MAUREL Marie-Claude : *La transition post-collectiviste : mutations agraires en Europe centrale,* L'Harmattan, coll. Pays de l'Est, 1994, pp. 19-72.

[31] LACQUEMENT Guillaume : *La décollectivisation dans les nouveaux Länder allemands : acteurs et territoires face au changement de modèle agricole*, L'Harmattan, coll. Pays de l'Est, 1996, pp. 25-79.

dénaturation, voire la destruction des savoir faire polyvalents, qui attachaient la paysannerie à son territoire et animaient dans les moyennes montagnes du *Thüringer Wald* une structure de petites et moyennes exploitations.

b - Les héritiers du collectivisme comme acteurs de l'aménagement

Dans le Massif de Thuringe, la grande majorité de la SAU est occupée par les entreprises agricole qui ont pris la succession des coopératives, au terme du processus de restructuration juridique imposé par la Loi d'adaptation de l'agriculture. 108 exploitations d'une superficie moyenne de 960 ha, s'étendent actuellement dans la région[32]. Quelques unités ont saisi l'occasion de la mise en oeuvre du nouveau projet d'aménagement pour rénover et mettre aux normes les capacités d'hébergement autrefois utilisées par les combinats industriels et les syndicats ouvriers de l'ancien régime. Mais, ces nouvelles entreprises de coopération assurent surtout les fonctions d'occupation et d'entretien de l'espace rural, appliquant dans des proportions variables selon les cas, le contenu des cahiers des charges rédigés par le ministère de l'agriculture et de l'environnement : extensification des façons culturales, pratique de l'agriculture biologique, diversification des systèmes de cultures par la réintroduction des plantes sarclées et la replantation de vergers, élevage en stabulation libre et pâturages extensifs, lutte contre l'enfrichement et entretien des chemins et des haies. Dans la réserve de biosphère de la *Rhön*, ce sont les chefs d'exploitation des 14 *LPG* restructurées qui ont conduit l'extensification de la production sur 40% du territoire agricole et qui emploient leur main d'oeuvre, leurs troupeaux et leurs machines, à l'entretien et à la conservation des paysages agraires, cette fonction occupant à elle seule environ 30% du territoire agricole. Les responsables du projet citent souvent comme exemple, le cas de l'ex-*LPG* de Kaltensundheim, aujourd'hui *Landschaftspflege- und Agrarhöfe GmbH*, c'est-à-dire Société Anonyme d'exploitations de production agricole et d'entretien des paysages, qui a renoncé sur les 2 100 ha de sa SAU à pulvériser des produits chimiques et s'est engagée à y introduire des cultures biologiques[33].

La prise en charge des nouvelles fonctions affectées à l'agriculture, par les entreprises qui ont pris la succession des coopératives socialistes, relève d'une stratégie globale de diversification des activités économiques situées en amont et en aval de la stricte production de biens agricoles[34]. Les nouvelles entreprises de coopération ne doivent leur existence actuelle qu'au respect du calendrier de restructuration et ne pourront assurer leur avenir qu'en

---

32 Thüringer Landesamt für Statistik : *Statistisches Jahrbuch Thüringen : Ausgabe 1997*, Erfurt, 1997, p. 152.

33 Thüringer Ministerium für Landwirtschaft, Naturschutz und Umwelt : *Biospärenreservat Rhön : Rahmenkonzept für Schutz, Pflege und Entwicklung*, Neumann Verlag, Radebeul, 1995, p. 231.

34 LACQUEMENT Guillaume : *La décollectivisation dans les nouveaux Länder allemands : acteurs et territoires face au changement de modèle agricole*, L'Harmattan, coll. Pays de l'Est, 1996, pp. 210-222.

fonction de leur degré d'intégration au nouvel environnement économique, c'est-à-dire en fait, en fonction de leurs facultés à conserver et à reproduire le capital propre de l'exploitation. Cela exige en particulier de parvenir à dégager des revenus suffisants pour poursuivre l'indispensable renouvellement du capital d'exploitation et pour supporter les coûts du travail salarié, de la rente foncière, de l'indemnisation des anciens coopérateurs et du remboursement des dettes héritées de l'ancien régime[35]. La politique de décollectivisation du gouvernement fédéral a contraint les successeurs des coopératives à se dégager de leurs obligations de prise en charge du territoire local, à renoncer à leurs fonctions de construction, d'entretien et de gestion des infrastructures sociales, sportives, culturelles, ainsi que des infrastructures de communication. Le processus de transition à l'économie de marché se solde par contre, là où l'un des cadres de la coopérative a conduit avec succès la restructuration juridique de l'exploitation, par le renforcement de leur emprise économique et sociale sur le territoire local : en créant de nombreuses filiales et en développant entre elles des solidarités et un clientélisme de fait, les nouvelles entreprises de coopération contrôlent progressivement l'ensemble de la chaîne de production agricole et s'imposent comme les interlocuteurs quasi exclusifs des organismes d'aménagement et de gestion de l'espace rural, pour la mise en oeuvre des nouveaux projets de développement.

c - Modes originaux de diffusion de l'innovation

Cela ne signifie pas que le système collectiviste a perduré malgré la chute du mur. Cela implique plutôt que l'innovation, qui s'exprime ici à travers la reconstitution d'entreprises agricoles « pluriactives », - quelle que soit finalement leur forme juridique, exploitation familiale ou entreprise de coopération -, est portée et diffusée dans les espaces ruraux des nouveaux Länder, par des acteurs sociaux disposant d'un double capital hérité des périodes collectiviste et pré-collectiviste. Ce sont leurs capacités à tirer parti d'un capital économique d'une part, souvent composé d'héritages fonciers rétrocédés et de capitaux récupérés à la faveur des procédures d'indemnisation, et d'autre part leurs facultés à faire valoir un capital intellectuel, compris au sens de savoir faire, qui favorisent et conditionnent finalement leur intégration économique et sociale au nouveau système, et qui les incitent à adopter les nouvelles pratiques spatiales. La diffusion du nouveau modèle d'aménagement s'opère sur un mode original, dans le cadre d'un rapport structurel favorable à la grande exploitation et aux formes coopératives de mise en valeur.

---

[35] LACQUEMENT Guillaume : *La décollectivisation dans les nouveaux Länder allemands : acteurs et territoires face au changement de modèle agricole*, L'Harmattan, coll. Pays de l'Est, 1996, pp. 87-111.

Le processus de transition des territoires ruraux s'avère dans le *Mittelgebirge* sans doute plus incertain qu'ailleurs. La restructuration du secteur agricole s'est accompagnée d'un délestage impressionnant de main d'oeuvre, qui a exclu du secteur agricole plus des 4/5ème de la main d'oeuvre qui travaillait sous l'ancien régime, dans les coopératives et les fermes d'Etat. L'exode rural qui s'est affirmé dans les toutes premières années de la Réunification, s'est rapidement ralenti en l'absence de débouchés suffisants dans les autres secteurs de l'économie, les difficultés de la restructuration économique entretenant des flux de migrations pendulaires avec les anciens Länder. La grande majorité de la SAU est cultivée par de grandes entreprises agricoles spécialisées dans des systèmes fourragers, qui tentent leur reconversion en épousant les directives des nouvelles chartes d'aménagement du territoire. Comme les quelques exploitations individuelles à temps complet, elles tentent de s'intégrer à la filière bovin-lait et bovin-viande en gérant au mieux les difficultés de tous ordres propres à la restructuration (procédures de restitution et d'indemnisation, réaffectation des quotas de production, reconstitution du capital d'exploitation) et en jonglant avec les contraintes imposées par la réforme de la politique agricole communautaire. Nombreuses sont les exploitations individuelles à temps partiel, mais peu correspondent véritablement au modèle de la ferme pluriactive. Les investissements nécessaires au développement des capacités d'accueil touristique sont importants comparativement aux retombées financières immédiates que l'on peut en attendre.

Pourtant, la vocation du *Thüringer Wald* semble toute tracée, dans les agences de voyage comme dans les programmes d'aménagement du territoire : l'extensification de la mise en valeur agricole sera compensée par le développement du tourisme vert. On pourrait lire en filigrane que cette réorientation sectorielle réglera dans le même temps à plus ou moins long terme le problème structurel de la succession des coopératives, et favorisera l'épanouissement du modèle de l'exploitation familiale. Or, la diffusion de l'innovation dans le cadre de la grande exploitation semble favoriser l'intégration progressive des campagnes marginalisées du *Thüringer Wald*, au développement économique et social global. Cette intégration ne se résout pas à un simple transfert de modèle de développement et d'aménagement. Certes, les nouveaux modes de gestion de l'espace rural sont le produit de logiques d'aménagement importées des sociétés occidentales, mais il apparaît que ces logiques sont en quelque sorte réappropriées par les sociétés locales, reformulées selon des logiques territoriales héritées, malgré ou à la faveur du processus de décollectivisation. C'est cette réappropriation qui fonde la nouvelle identité territoriale des sociétés rurales post-collectivistes.

Fig. 1 - Le massif de Thuringe dans les limites de la région touristique

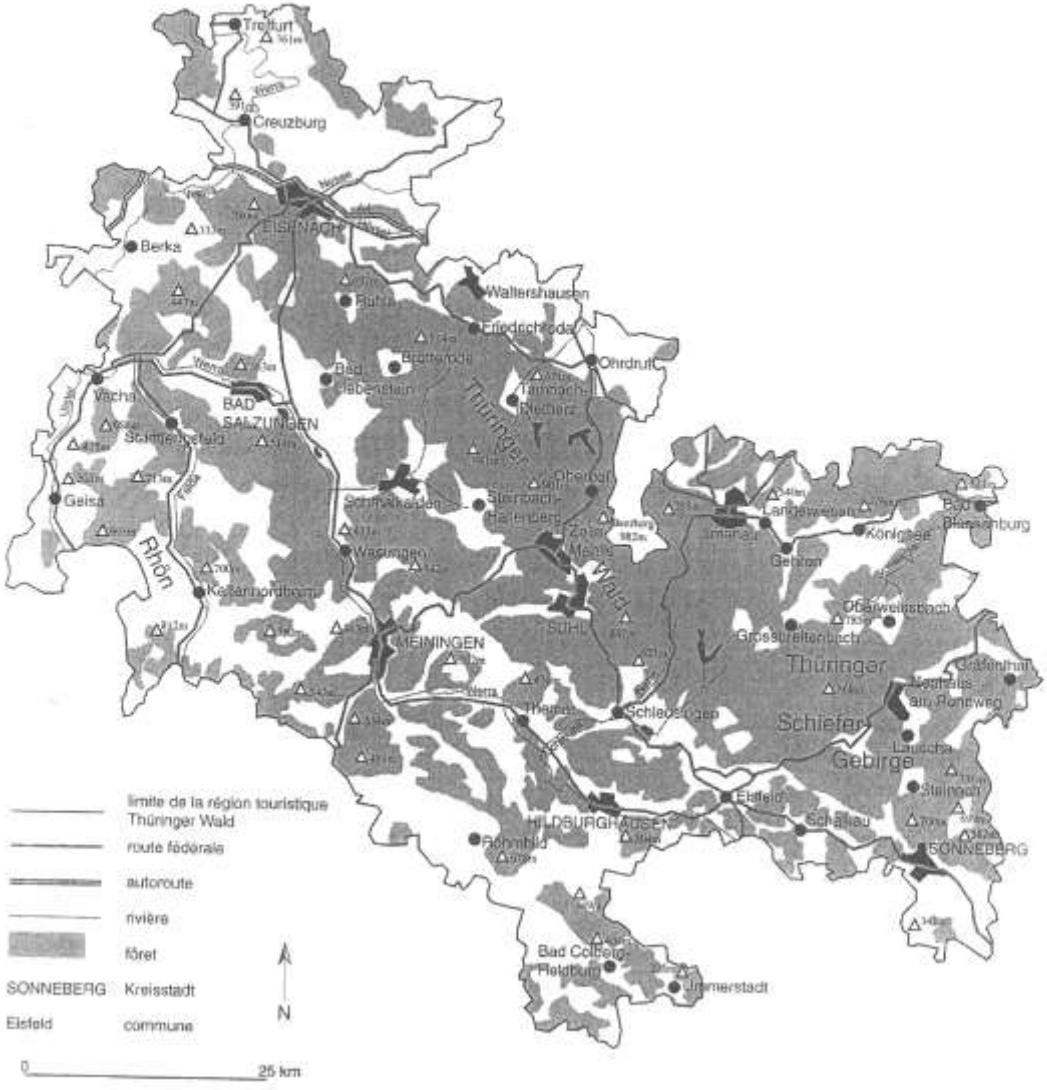

Source : Thüringer Landesvermessungsamt

conception/réalisation: Katja Schönhofen, Guillaume Lacquement

Fig. 2 - Les densités de population dans le massif de Thuringe

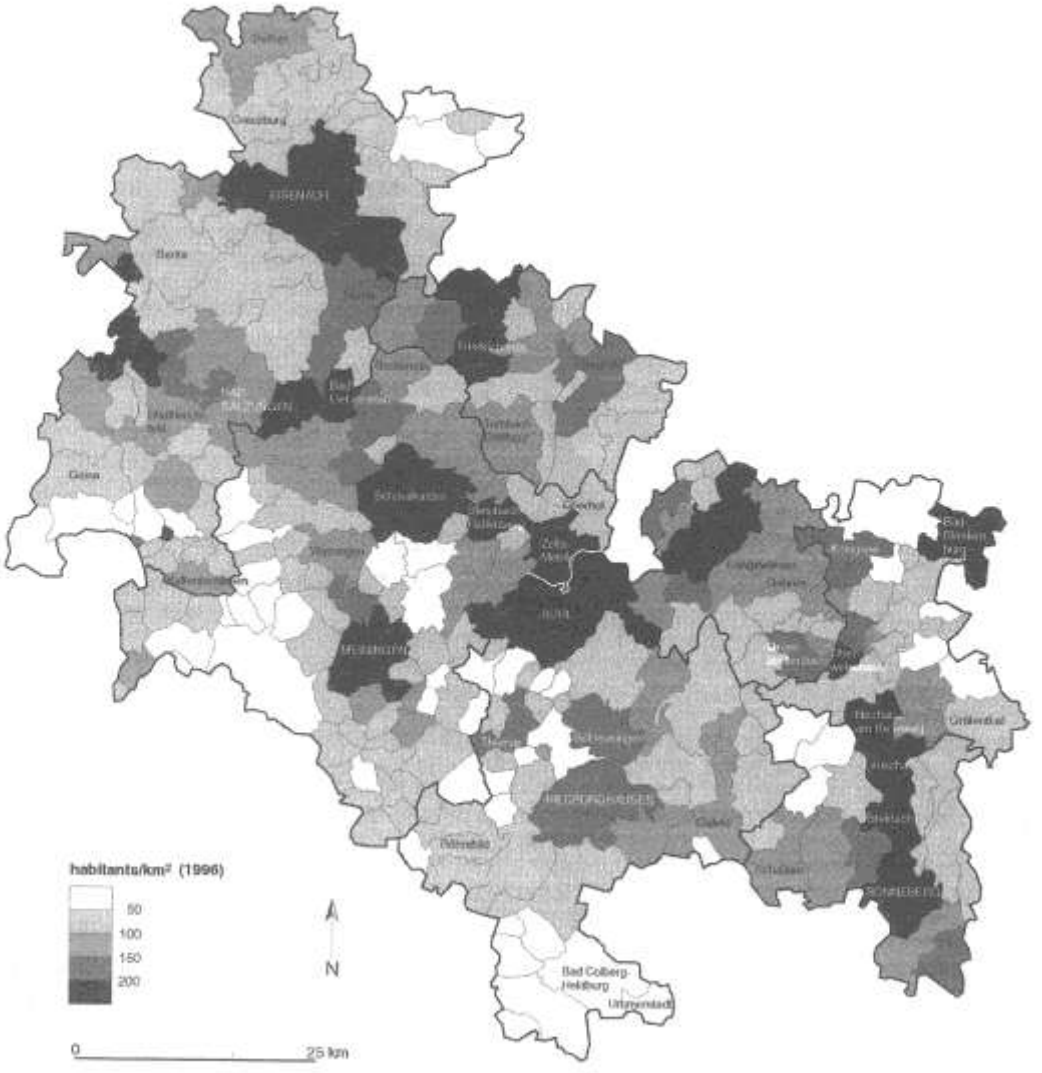

Source : Thüringer Statistisches Landesamt

conception/réalisation: Katja Schönhofen, Guillaume Lacquement

Fig. 3 - La nouvelle vocation des campagnes du massif de Thuringe : le tourisme intégré

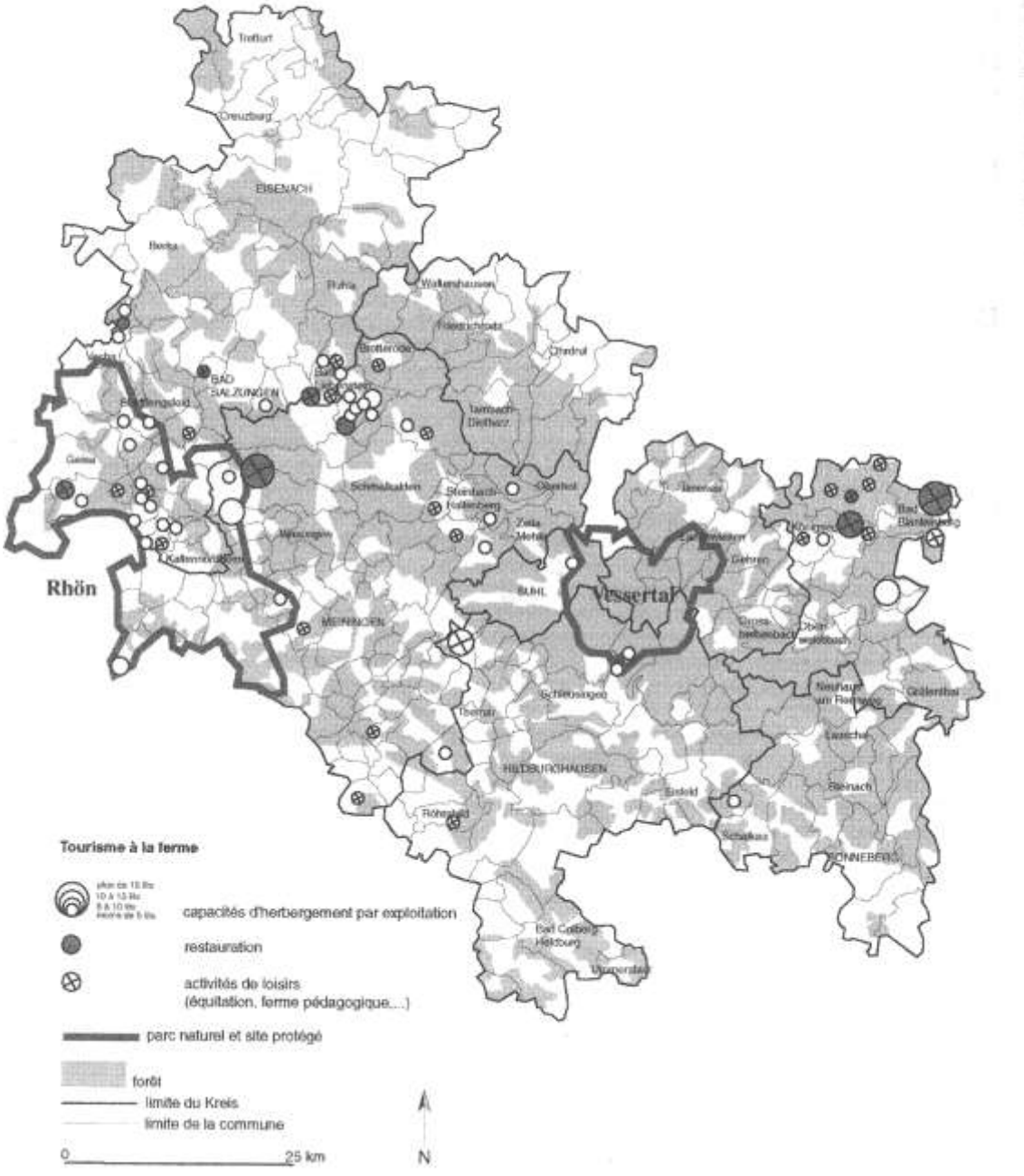

conception/réalisation: Katja Schönholen, Guillaume Lacquement

21 - Les coopératives socialistes qui ont passé le cap de la restructuration juridique prescrite par la Loi d'adaptation de l'agriculture, reconstituent progressivement leur capital d'exploitation. Ici, cette ex-coopérative, également située dans la vallée de la *Werra*, bâtit une nouvelle étable. Les responsables du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement ont encouragé la reconstitution et l'accroissement du cheptel bovin et ont consenti l'intensification de la production sur une partie de la surface cultivée, en contrepartie de la mise en œuvre, sur le reste du territoire agricole, des méthodes de production plus extensives, participant à la préservation de l'environnement et à l'entretien des paysages, en particulier sur les collines de la *Vorderrhön* que l'on distingue à l'arrière-plan (Wartburgkeris, Land de Thuringe, août 1997) (Cl. G. Lacquement).

22 - A Oberhof, station de sports d'hiver du *Thüringer Wald*, connue pour sa piste de bobsleigh, les nouveaux aménagements de loisirs (ici au premier plan, un petit complexe aquatique récemment achevé) côtoient les anciennes capacités d'hébergement du tourisme socialiste en voie de rénovation (Kreis Schmalkalden, Land de Thuringe, août 1971) (Cl. G. Lacquement).

- XI -

Bibliographie

ALBRECHT Gertrud und Wolfgang, und Alii : « Erholungswesen und Tourismus in der DDR », in *Geographische Rundschau,* 43, 1991, pp. 606-613.

BRICKS Wolfgang und PÖRTGE Karl-Heinz : « ökologische und sozioökonomische Entwicklungen und Probleme der *Werra* Kaliregion », in *Bericht zu der Landeskunde*, Bd. 69, Heft 1, 1995, pp. 135-154.

BRICKS Wolfgang : « Fremdenverkehr in Thüringen, ein endogenes Entwicklungspotential », in *Geographische Rundschau,* 48, 1996, pp. 34-39.

BRICKS Wolfgang und GANS Paul : « Thüringen, regionale Vielfalt im Zemtrum Deutschlands », in *Geographische Rundschau*, 48, 1996, pp. 4-11.

ECKART Karl : « Industriestrukturveränderungen in Thüringen seit dem Zweiten Weltkrieg », in *Zeitschrift für Wirtschaftsgeographie*, Jg. 33, Heft 3, 1989, pp. 124-135.

GANS Paul und OTT Thomas : « Dynamik und Probleme der Stadtentwicklung in Thüringen », in *Geographische Rundschau,* 48, 1996, pp. 25-32.

GOHL Dietmar : « Bevölkerungsverteilung und Struktur der Wirtschaftsräume der DDR, Veränderungen 1964-1974 », in *Geographische Rundschau*, 1977, H. 8, pp. 262-269.

HENKEL Gerhard : *Der ländliche Raum in den Neuen Bundesländern, Vorträge und Ergebnisse des Essener Dorfsymposiums in Wilhemsthal, Gemeinde Eckardthausen in Thüringen am 25. und 26. Mai 1992*, *Essener Geographische Arbeiten*, 24, Padeborn, 1992.

JACOB Günter : « Die Darstellung von Erholungswesen und Tourismus im Atlas der DDR », in *Geographische Berichte*, 108, Heft. 3, 1983, pp. 183-185.

LACQUEMENT Guillaume : *La décollectivisation dans les nouveaux Länder allemands : acteurs et territoires face au changement de modèle agricole*, L'Harmattan, coll. Pays de l'Est, 1996, 256 pages.

De MARTONNE Emmanuel : « Thuringe et pays de la *Weser* », in *Géographie Universelle*, sous la direction de Paul VIDAL DE LA BLACHE, Tome IV, Chap. XVII, A. Colin, Paris, 1930, pp. 264-279.

MAUREL Marie-Claude : *La transition post-collectiviste : mutations agraires en Europe centrale,* L'Harmattan, coll. Pays de l'Est, 1994, 366 pages.

PÖRTGE Karl-Heinz : « Naturraum und Umweltbelastung in Thüringen », in *Geographische Rundschau*, 48, 1996, pp. 45-52.

REUTER Bernd und RICHTER Hans : « Die Landschaftsschutzgebiete in der DDR, Aufgabenstellung und natürliche Ordnung », in *Geographische Berichte*, 136, Heft 3, 1990, pp. 145-160.

RÖSSLING Holger : « Verkehrsplannung und Umweltverträglichkeitsprüfung in Thüringen », in *Geographische Rundschau*, 48, 1996, pp. 40-45.

SEDLACEK Peter : « Deindustrialisierung, Arbeitsmarkt und Industriepolitik in Thüringen », in *Geographische Rundschau,* 48, 1996, pp. 12-17.

TOPEL Theo : « Energie und Industriezentren in der DDR », in *Geographische Rundschau*, 36, 1984, pp. 615-621.

WOLLKOPF Meike : « Struktureller und sozialer Wandel in der thüringischen Landwirtschaft », in *Geographische Rundschau*, 48, 1996, pp. 18-24.